

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01649 Numéro SIREN : 388 450 934 Nom ou dénomination : A T L S (avant tout la sécurité)
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2020 sous le numéro de dépôt 12210

A.T.L.S.

ETATS FINANCIERS

2019

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	58 362	52 831	5 531	9 794
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	95 100	67 638	27 462	34 965
Installations techniques, matériel et outillage industriels	434 138	426 239	7 899	8 285
Autres immobilisations corporelles	245 001	220 029	24 972	11 621
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	225		225	225
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 256		2 256	2 256
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	835 082	766 738	68 344	67 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 610 793		1 610 793	1 254 172
En-cours de production (biens et services)				619 667
Produits intermédiaires et finis	947 719		947 719	191 772
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 602
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	612 169		612 169	572 156
Autres créances	30 012		30 012	27 524
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	592 388		592 388	866 145
Charges constatées d'avance (3)	25 813		25 813	16 047
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 818 894		3 818 894	3 553 085
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 653 976	766 738	3 887 238	3 620 232
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	232 500	232 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 667	27 667
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	532 623	331 279
Report à nouveau	1 634 974	1 634 974
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	340 046	361 345
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 767 810	2 587 764
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	189 288	135 199
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189 288	135 199
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	160 000	160 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 040	364 747
Dettes fiscales et sociales	359 062	359 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 038	13 477
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	930 140	897 269
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 887 238	3 620 232
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	930 140	897 269
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	Exercice N 30/09/2019	Exercice N-1 30/09/2018
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services]	3 876 670	4 044 818
Production stockée	136 280	311 168
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	2 272	8 832
Total I	4 015 222	4 364 818
dont à l'exportation	152 186	196 881
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	1 613 659	1 498 727
Variation de stock d'approvisionnements	-356 621	-85 216
Autres charges externes	958 637	1 120 853
Impôts, taxes et versements assimilés	26 427	36 089
Rémunérations du personnel	822 541	828 758
Charges sociales	368 563	375 436
Dotations aux amortissements	26 236	22 449
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	54 090	23 429
Autres charges	9 657	9 185
Total II	3 523 189	3 829 711
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	492 033	535 107
Produits financiers (1) (III)	4	
Charges financières (IV)		
Produits exceptionnels (1) (V)		
Charges exceptionnelles (VI)	85	
Impôts sur les bénéfices (VII)	151 906	173 762
BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2)	340 046	361 345
(1) Dont reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	-85	

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.T.L.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 3 887 238 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 340 046 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.



Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,47 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 420 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	58 362			58 362
Immobilisations incorporelles	58 362			58 362
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	95 100			95 100
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	426 220	7 918		434 138
- Installations générales, agencements aménagements divers	155 359			155 359
- Matériel de transport	6 220			6 220
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 906	19 516		83 422
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	746 806	27 434		774 239
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	225			225
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 256			2 256
Immobilisations financières	2 481			2 481
ACTIF IMMOBILISE	807 648	27 434		835 082

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 568	4 263		52 831
Immobilisations incorporelles	48 568	4 263		52 831
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	60 135	7 503		67 638
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	417 935	8 304		426 239
- Installations générales, agencements aménagements divers	146 849	952		147 801
- Matériel de transport	4 827	1 244		6 071
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 188	3 969		66 157
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	691 934	21 973		713 906
ACTIF IMMOBILISE	740 502	26 236		766 738

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	1 610 793	1 254 172	356 621	
Autres approvisionnements				
Total I	1 610 793	1 254 172	356 621	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	947 719	191 772	755 947	
Produits résiduels				
Autres				
Total II	947 719	191 772	755 947	
Production en cours				
Produits		619 667		619 667
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III		619 667		619 667
Production stockée			755 947	619 667

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 670 250 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 256		2 256
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	612 169	612 169	
Autres	30 012	30 012	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	25 813	25 813	
Total	670 250	667 994	2 256
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	1 205
Total	1 205

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 232 500,00 EURO décomposé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 31,00 EURO.

3750 actions sur les 7500 actions d'A.T.L.S. détenues par la société A.C.S.D. ont été nanties en date du 23/09/2014 au profit de la Banque Populaire Rives de Paris.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	135 199	54 090			189 288
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	135 199	54 090			189 288
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		54 090			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 930 140 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 040	408 040		
Dettes fiscales et sociales	359 062	359 062		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	163 038	163 038		
Produits constatés d'avance				
Total	930 140	930 140		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	160 000			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	35 316
Conges à payer	39 059
Autres charg. pers. à pay	135 150
Org.soc. ch./conges payes	17 576
Org.soc. à payer	67 038
Tvts à payer	759
Elat, cfe à payer	809
Clients - rrr à accorder	1 172
Format° continue	1 841
Total	298 720

Notes sur le bilan

Effets de commerce

Les créances représentées par des effets de commerce se montent à 252 799 EURO et se répartissent comme suit :

- Clients : 252 799 EURO

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	25 813		
Total	25 813		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 900 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791640 - Transfert de charges (fongecif)	1 797	
791660 - Aide embauche pme	22	
	1 819	
Total	1 819	

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	50 585
Taux Normal - 28 %	461 880
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	15 355
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
Total	15	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	205 422
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES - loyers restants à payer	32 570
Autres engagements donnés	32 570
Total	237 992
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
205 422 EURO

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 189 288 EURO

L'engagement de retraite fait l'objet d'un contrat d'assurance souscrit auprès du GAN, pour l'ensemble du personnel, à hauteur des indemnités de fin de carrière que la société est tenue d'accorder lors du départ d'un salarié qui remplit les conditions pour bénéficier du versement de fin de carrière, y compris les éventuelles charges sociales en dérivant incombant à la contractante.

Le contrat d'assurance présente un solde au 1/1/2016 de 16.835 euros qui ont été déduits de l'engagement pour calculer la provision au 30 septembre 2016.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, d'innovation, .

Aspects environnementaux

Passifs environnementaux

Description

Adhésion à Recylum , société éco organisme agréée par les pouvoirs publics Suivi des quantités de piles dans les produits vendus pour paiement de la contribution environnementale.

Montant des dépenses environnementales :

- significatives portées en charges : 8 612 EURO

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
Nombre d'actions ordinaires	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 027 807,64	3 304 000,78	3 853 142,37	4 044 817,54	3 876 670,11
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	127 649,15	308 107,56	544 896,43	580 985,30	572 277,51
Impôts sur les bénéfices	32 401,00	81 987,00	163 578,00	173 762,00	151 906,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	88 811,44	150 733,96	336 741,30	361 344,62	340 045,86
Résultat distribué	75 000,00	120 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	12,70	30,15	50,84	54,30	56,05
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	11,84	20,10	44,90	48,18	45,34
Dividende distribué	10,00	16,00	21,33	21,33	21,33
Personnel					
Effectif salariés	16	16	16	16	16
Montant de la masse salariale	785 147,89	761 037,13	816 637,68	828 758,04	822 541,22
Montant des sommes versées en avantages sociaux	336 787,77	358 465,67	358 477,66	375 436,33	368 563,11

A.T.L.S
Société par actions simplifiée au capital de 232.500 euros
Siège social : 3 rue Guivernone – ZI du Vert Galant
BP60726 Saint Ouen L'Aumône – 95004 Cergy Pontoise Cedex
388 450 934 RCS Pontoise

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2020**

(...)

« TROISIEME DECISION »
(Affectation du résultat)

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 340.046 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes :160.000 €
- au compte « Autres réserves » :180.046 €

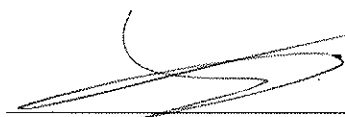
Total égal au bénéfice de l'exercice :340.046 €

Le dividende unitaire est donc de 21,33 euros par action, ce montant n'étant assorti d'aucun abattement.

Le dividende en numéraire est mis en paiement au siège social à compter de ce jour. »

(...)

Copie certifiée conforme



Monsieur Sébastien DAN
Président



A.T.L.S

3, rue de la Guivernone

95004 CERGY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2019

A Madame, Monsieur, les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.T.L.S relatifs à l'exercice clos le 30/09/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 mars 2020

ROOSEVELT ASSOCIES
Représentée par Stéphane DUHAZE

